

L' Abeille.

VOL. 1.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 4 AVRIL, 1849.

No 28.

Consummatum est.

Et la mère était là, la mère désolée
Heurtant le sol impur de ses genoux meurtris ;
Elle était là, muette et la tête voilée,
Et les bras tendus vers son fils.

Or, quand la croix monta sur le haut du Calvaire,
C'était la sixième heure, et d'informes brouillards,
Des ténèbres sans nom plus froides qu'un suaire
Descendirent de toutes parts.

Et les cicus se cachaient, et le grand astre même
S'abîmait sous des flots d'un pourpre menaçant ;
Et l'on eût dit, à voir son rouge diadème,
Qu'il plongeait dans un lac de sang.

Et les rumeurs du jour désertaient l'étendue ;
Seulement, sur les rocs épars et foudroyés,
Des aigüons sans bruit chassaient l'aigle éperdue
Et les nuages effrayés.

Et d'instant en instant les pâles sentinelles
S'interrogeaient des yeux à défaut de la voix,
Car on avait déjà cru voir de blanches ailes
Passer au-dessus de la croix.

Et la victime sainte élevait sa prière,
Et ses lèvres, planant sur ce peuple insensé,
Murmuraient à voix basse : O mon père ! O mon père !
Pourquoi m'avez-vous délaissé ? [re !

Point de bruit alentour ; — mais le désert sans borne,
Le désert vacillait semblable au vieux Sina.
Point de bruit alentour ; — le silence était morne,
Quand la neuvième heure sonna . . .

Alors du sein des monts, du milieu des grands arbres,
Du milieu des grands bois battus comme une mer,
Du milieu des tombeaux qui secouaient leurs marbres,
Se brisaient et lançaient des cadavres dans l'air,

Une voix s'éleva, voix perçante et profonde,
Comme si la nature allait se désunir ;
Et le drame funèbre acheva de finir
Dans les convulsions du monde !

Edouard Turquetly.

SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE. (Suite.)

Non seulement le Pape doit être libre au dehors, mais il doit l'être au dedans.

Père et Roi de la grande famille des fidèles, il l'est aussi d'une cité privilégiée. Si l'ordre est partout nécessaire, si la sécurité du pouvoir et le respect de l'autorité sont partout désirables pour le bonheur des peuples, il est vrai de dire qu'à Rome les intérêts les plus chers de l'univers catholique exigent que le Pape ne souffre point violence, qu'il n'y soit exposé ni aux empiètements d'un ministère du poignard, ni aux exigences de l'émeute. Nous savons bien que l'héritier des Léon, des Grégoire, des Innocent, des Pie VI et VII, saurait opposer un front d'airain aux passions soulevées contre l'autorité spirituelle ; mais quel scandale pour toute l'église, quel douleur pour les fidèles qui apprennent les outrages faits au Pontife !

Et puis, l'émeute laisserait-elle en li-

berté ces congrégations chargées de répondre aux consultations du monde chrétien ?

Croit-on qu'il soit tolérable à nos âmes de voir des assassins et des émeutiers entourer le Quirinal, dispenser le Sacré Collège, faire mourir le Pape de douleur et lui préparer un successeur ?

Croit-on que nos consciences trouveraient une consolation suffisante à penser que l'Église Catholique est immortelle ? Nous l'avouons humblement, la béatitude de notre foi ne va pas jusque-là.

Mr. Hurter (alors protestant) écrivait dans la *Vie d'Innocent III* : " La sûreté du pays et de la ville d'où le Souverain Pontife doit veiller au maintien et à la conservation de l'Église dans toutes les autres contrées, est une des conditions essentielles pour remplir les devoirs d'une position si élevée. Comment, en effet, le Pape pourrait-il planer sur tant de relations diverses, donner conseil et assistance, prendre des décisions dans les affaires innombrables de toutes les Églises, veiller à l'extension du Royaume de Dieu, repousser les attaques contre la foi, parler librement aux rois et aux peuples, s'il ne trouvait le repos dans sa propre maison, si les complots des méchants le forçaient à concentrer sur ses propres états le regard qui devait embrasser le monde à combattre pour le soin de son propre salut et de sa liberté, ou chercher en fugitif protection et asile chez l'étranger ? "

" Lorsque, dit un écrivain du *Courrier français*, la disposition du chef de l'Église, comme souverain temporel, peut entraîner dans les sociétés tant de malheurs . . . lorsqu'elle peut avoir pour conséquence la ruine d'une institution universelle, du salut de laquelle dépendent le repos des consciences et la paix du monde, — n'est-on pas conduit à se demander si, au nom de son indépendance, un petit peuple qu'une main étrangère a seule élevé, et que des mains étrangères ont seules soutenu au rang des États, peut prétendre, à bon droit, qu'à lui seul il appartient de prendre souverainement une décision si redoutable ? "

" L'indépendance du Souverain Pontife, dit l'infortuné comte Rossi aux Romains, est sous la garantie commune de la conscience des Catholiques. Rome, centre et tête du Catholicisme, appartient aux Chrétiens encore plus qu'aux Romains mêmes. Tenez-vous pour avertis, nous ne vous

laisserons pas decapiter la Chrétienté et réduire le Pape fugitif à demander un abri qu'on pourrait faire payer cher à sa liberté. "

Il faut que le Pape soit libre, indépendant, souverain, afin de conserver avec toutes les nations chrétiennes cette bonne harmonie nécessaire à leur bonheur.

L'impie Voltaire avouait que l'intérêt de tous les peuples seroit de remettre toutes leurs querelles entre les mains du Pape. Le protestant Leibnitz disait que cet arbitrage ramèneroit le siècle d'or.

Mr. Charles Dupin, dans l'Assemblée Nationale de France, a exprimé l'espoir que les excès des révolutionnaires romains vont réveiller l'attention des puissances chrétiennes et les engager à intervenir dans le rétablissement d'une souveraineté nécessaire à leur bonheur.

Lorsque Napoléon voulut obliger Pie VII à déclarer la guerre à l'Angleterre, l'immortel Pontife répondit : " Je suis le Père commun de tous les chrétiens, je ne puis avoir d'ennemis parmi eux. " Napoléon, pour n'avoir pas compris ces vérités, se brisa lui-même en voulant briser le Pontife.

Vainement l'Empereur essayait-il à justifier ses violences en disant à Mr. Emery, supérieur de St. Sulpice : " Je ne veux contester pas la puissance spirituelle du Pape, puisqu'il l'a reçue de J. C. ; mais J. C. ne lui a pas donné la puissance temporelle ; c'est Charlemagne qui la lui a donnée, et moi, successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter, parcequ'il ne sait pas en user et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. Mr. Emery, que pensez-vous de cela ? "

Sire, répondit le prêtre, Votre Majesté honore Bossuet, et se plaît à nous le citer souvent. Voici ses paroles, je les sais par cœur : " Nous savons que les Pontifes romains possèdent aussi légitimement que qui que ce soit sur la terre des biens, des droits et une souveraineté (*bona, jura, imperia*). Nous savons de plus que ces possessions, en tant que dédiées à Dieu, sont sacrées, et qu'on ne peut, sans commettre un sacrilège, les envahir. Le Siège Apostolique possède la souveraineté de la ville de Rome et de ses États, afin qu'il exerce sa puissance spirituelle dans tout l'univers plus librement, en sécurité, en paix (*liberior ac tutior*). Nous en félicitons non seulement le Siège Apostolique, mais encore toute l'Église uni-